

Dark patterns : les interfaces trompeuses

écrit par Marine de la Clergerie | 13/06/2025

Les éditeurs de sites internet doivent vérifier l'absence d'interfaces trompeuses. Les dark patterns font l'objet d'une vigilance accrue de la part des autorités et associations de consommateurs.

Définition des dark patterns

interface utilisateur trompeuse, soigneusement conçue pour qu'un utilisateur fasse des choix sans qu'il en soit conscient ou qu'il ne souhaite pas faire

Source: [CNIL - LINC, « La forme des choix. Données personnelles, design et frictions désirables », Cahiers IP, n° 6, 2019, p. 46.](#)

Exemples de dark pattern

- ❑ **Fausse urgence:** Les comptes à rebours ou stocks limités falsifiés.
- ❑ **Consentement biaisé:** cases pré-cochées pour l'acceptation des cookies ou newsletter. Parcours compliqué pour refuser.
- ❑ **Culpabilisation** avec des messages du type « Êtes-vous sûr de vouloir quitter cette offre ? » ou « Vous allez regretter ce choix »
- ❑ **Abonnement caché:** inscription facile mais désabonnement complexe.

Les bonnes pratiques concernant les dark patterns

- ❑ Vérifier régulièrement la conformité de vos interfaces avec le DSA et le RGPD
- ❑ Former les équipes UX/UI à la détection et à l'évitement des dark patterns.
- ❑ Suivre l'actualité réglementaire et jurisprudentielle pour anticiper les évolutions du cadre légal.

Encadrement juridique des dark patterns

- Digital Service Act (DSA)

Les fournisseurs de plateformes en ligne ne conçoivent, n'organisent ni n'exploitent leurs interfaces en ligne de façon à tromper ou à manipuler les destinataires de leur service ou de toute autre façon propre à altérer ou à entraver substantiellement la capacité des destinataires de leur service à prendre des décisions libres et éclairées.

Source: article 25 du DSA

- RGPD
- Recommandations de la DGCCRF et de la Commission européenne

Actualités

- 05.06.2025 : Les associations de consommateurs ([UFC](#), [BEUC](#), etc.) alertent la Commission européenne et le réseau CPC
- [05.06.2025](#) : BEUC, Click to buy (more): How fast fashion giant SHEIN uses dark patterns to push overconsumption
- [10.07.2024](#): CNIL Design trompeur : les résultats de l'audit du Global Privacy Enforcement Network

[20.06.2024](#): Dark patterns sur les sites d'e-commerceL'UFC-Que Choisir appelle les autorités à sanctionner les interfaces trompeuses

[02.09.2019](#): Estelle Hary, Dark patterns : quelle grille de lecture pour les réguler ?

Contact : Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat.fr, Consultation, LinkedIn), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications accompagne régulièrement ses clients e-commerce sur les problématiques liées aux pratiques commerciales trompeuses, aux risques liés aux dark pattern.